GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale		■						
		c13	commerce d'hébergement			■(a)					
		p1	communautaire récréatif				■				
		u1	utilité publique légère				■				
	LOGE-MENTS	Nombre de logements		min.	1	0	0				
		Nombre de logements		max.	1	0	0				
	STRUCTURE / BÂT	Isolée			■	■					
		Jumelée									
		Contiguë									
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	2	3	--				
		Largeur minimum		(m)	7	7	--				
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	80	80	--				

TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	4000	8000	--				
		Largeur minimum		(m)	50	50	--				
		Profondeur minimum		(m)	60	60	--				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	15	15	--				
		Avant maximun		(m)	--	--	--				
		Latérale minimum		(m)	6	6	--				
		Total des deux latérales minimum		(m)	12	12	--				
		Arrière minimun		(m)	15	15	--				
		Espace naturel		(%)	60	60	--				
		Rapport espace bâti / terrain		max.	0,08	0,08	--				
		Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--	--				
		Nombre de logement / hectare		max.	--	--	--				

DISPOSITIONS SPÉCIALES					(1) (2) (6) (7)	(1) (2) (3) (4) (5)(6) (8)					

VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

ZONE:	*Vc 406*
De villégiature	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) excluant le commerce d'hébergement routier et d'envergure

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Art. 8.3.3 - Hébergement léger
(2) Art. 8.4.4 - Salle à manger
(3) Art. 8.4.6 - Usage additionnel «service professionnel relié à la santé» à un commerce d'hébergement
(4) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville
(5) Art. 17.4.7 - Superficie d'un terrain d'un commerce d'hébergement situé dans un secteur non desservi ou partiellement desservi
(6) PIIA 002 - Implantation en montagne
(7) Art. 8.3.7 - Logement de gardien
(8) Art. 14.5 - Regroupement de chalets en location

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
MISE À JOUR: